

Les violences intra familiales

Mardi 16 Janvier 2018

de 9^h à 17^h - Salle Atmosphère - Boulevard de la 4^{ème} Armée à Rethel



PREFECTURE
DES ARDENNES



Association d'Études
en Soins de Psychiatrie



Centre Hospitalier Bélaïr
Établissement Public de Santé à Département des Ardennes

Mdaaf
des Autistes

Les violences intra familiales

Dans un contexte évolutif de la population rethéloise et des problématiques sur le territoire, Monsieur le Maire en collaboration avec les services de l'Etat, a souhaité voir émerger des actions de lutte et de prévention contre les violences intrafamiliales. Les services de l'Etat au travers des directives de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) ont amorcé une dynamique en ce sens en allouant des fonds à cet effet.

La prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales constituent une priorité gouvernementale et locale forte. Notamment, au travers du Contrat de ville 2015 - 2020, qui la flèche comme un objectif opérationnel. Le programme de l'Acsé couvre l'ensemble des violences intrafamiliales : violences conjugales, violences contre les enfants ou contre les personnes vulnérables (personnes âgées ou handicapées). Son soutien porte sur des actions locales destinées à prévenir les actes de violences, à accompagner les victimes et les auteurs. L'Acsé s'attache également à sensibiliser les professionnels concernés et à coordonner leurs interventions. Elle mène également des campagnes de sensibilisation et des interventions en milieu scolaire et/ou auprès de professionnels concernés.

L'Union Départementales des Associations Familiales des Ardennes a la tâche de gérer ce budget et de construire des projets avec les partenaires de proximité. En lien direct avec le CCAS de la ville de Rethel et le CH Bélaïr, l'UDAF a pour mission de mettre en œuvre les directives de l'Acsé, en prenant en compte les besoins locaux. A ce titre, nous avons, ensemble, amorcé une dynamique de travail d'où émerge ce nouveau colloque qui a pour but de permettre de parler un même langage, de nous rencontrer et de bâtir ensemble les fondements d'un travail en commun, où partenariat, cohérence et simplification des liens seront les maîtres mots.

« L'injustice quelque part est une menace pour la justice partout »

Martin Luther King Jr

Mardi 16 Janvier 2018 - **Programme de la journée**

Président de la journée :

Dr Gérard JEUNEHOMME - Médecin légiste - Responsable Institut Médico-Légal CHU de Reims (51)

Invité d'honneur :

Maître Laurent de Caigny - Procureur de la république près le TGI de Charleville-Mézières (08)

8^h30 **Accueil**

9^h **Mot du président**

Dr Gérard JEUNEHOMME - Médecin légiste - Responsable IML CHU de Reims (51)

9^h15 **Depuis le colloque de 2015...**

Mme Tiphaine HENAUX - Psychologue - UDAF des Ardennes

M. Sylvain OERLEMANS - Chargé de mission, Assistant et Pilotage au Contrat - Ville de Rethel (08)

9^h45 **Les violences dans le contexte des transformations des familles et des territoires**

M. Marc FOURDRIGNIER - Sociologue - Université Reims Champagne-Ardenne

10^h30 *Pause*

10^h45 **L'impact des négligences familiales et des violences sexuelles sur le développement de l'enfant et de l'adolescent**

Mme Marie-Noëlle BREMONT - Responsable de la Mission Enfance Parentalité et Mme Mélanie GILLOTIN - Psychologue - Conseil Départemental des Ardennes

11^h55 **Rôles endossés par l'enfant exposé aux violences conjugales**

M. Damien AMIOT - Chef de service Sud Ardennes - CADEF

11^h45 **Vignettes cliniques**

Mme Michèle BRIQUET - Cadre de Santé - C.H. Bélaïr (08)

12^h15 *Échanges avec la salle*

12^h30 *Déjeuner*

14^h **Après le repérage**

M. Jérôme GARDEUX - Responsable de la Politique Sociale Protection de l'Enfance à la Direction des Solidarités et à la Protection de l'Enfance et la CRIP MDPH (à confirmer) et l'ALMA

15^h *Échanges avec la salle*

15^h15 **Accompagnement du couple parental, au terme du couple conjugal**

Mme Sylvie BUISSSET - Médiatrice familiale - UDAF 51

16^h **Clôture de la journée**

Dr Gérard JEUNEHOMME - Médecin légiste - Responsable IML CHU de Reims (51)

FEUILLET D'INSCRIPTION

Merci de remplir en lettres capitales et cocher la ou les case(s) correspondante(s).

Pr D^r M^{me} M^{lle} M.

Nom :

Prénom :

Profession :

Établissement :

Service :

Adresse professionnelle :

.....

Ville :

Code Postal :

Tel. :

E-mail :@.....

S'inscrit au colloque du Mardi 16 Janvier 2018

Coût de la formation 30 € (repas compris)

RÈGLEMENT

Dans le cadre d'une inscription via votre établissement :

Adresser votre demande d'inscription à votre service formation continue qui établira une convention avec notre association - N° de Formation Continue : 21080040008

Déclaration d'activité enregistrée sous ce numéro auprès du préfet du département des Ardennes.

Dans le cadre d'une inscription «individuelle» :

Merci d'accompagner le feuillet d'inscription de votre règlement par chèque à l'ordre de UDAF

*Les demandes d'inscription sont à adresser **avant le 04/01/18** à :*

C.C.A.S. - 5 Ter Rue du Docteur Gobinet - 08300 RETHEL

ANNULATION

Toute annulation doit être stipulée par écrit. Aucun remboursement ne sera effectué.

Lu et approuvé, le Signature :

